

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEP Reçu en préfecture le 02/12/2022 Publié le

LE GRAND ID: 024-200040392-20221117-DDB2022_032-DE

DELIBERATION DDB2022_032

1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

Nombre	
de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	34
Votants	39
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 10 novembre 2022

LE 17 novembre 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' - ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX AU COLLECTIF BON SENS PAYSAN - POINT **DELIBERANT**

PRESENTS:

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MARTY, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. NOYER, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S):

Mme BOUCAUD, M. COURNIL, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, M. MOTARD, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, M. MARSAC, M. VADILLO

POUVOIR(S):

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme KERGOAT

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON

M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU

M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

M. CADET donne pouvoir à M. ROLLAND

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022 2022 032

ID: 024-200040392-20221117-DDB2022_032-DE

PÉRIMOUV' - ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX AU COLLECTI PUBLIC SENS PAYSAT !-**DELIBERANT**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que crée en 2015, le collectif Bon Sens Paysan (BSP) œuvre localement sur des problématiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Qu'il s'est notamment engagé à promouvoir la mise en service du TramTrain Limousin par la valorisation de l'infrastructure ferroviaire déjà présente sur le territoire autour de Limoges.

Que ce projet de transport est un échelon intermédiaire pour relier des modes de transports existants entre eux. Le principe est d'utiliser l'infrastructure actuelle afin de créer des lignes en étoile qui desserviraient des gares locales dans un rayon de 60 kilomètres autour de Limoges mais aussi en lien avec les étoiles ferroviaires proches comme celles de Périgueux et de Brive-la-Gaillarde afin d'avoir un maillage complet à l'échelle du bassin de mobilités Périgord-Limousin.

Que les missions principales du collectif portent sur :

- la conception des projets ferroviaires et multimodaux ;
- la médiation auprès du grand public sur les questions de mobilité et d'aménagement du territoire;
- la promotion de ces projets auprès des collectivités locales, des acteurs de la mobilité et des parties prenantes du territoire (associations, entreprises, etc).

Que c'est une Acteur et opportunité intéressante pour le Grand Périgueux qui a conduit et qui poursuit son engagement fort autour de l'étoile ferroviaire de Périgueux et les différentes branches afférentes dont la navette ferroviaire de la Vallée de l'Isle dont il convient de poursuivre le renforcement de l'offre et le maillage territorial.

Considérant que cette association paraît être un acteur incontournable à associer aux réflexions dans la mesure où le renforcement de l'offre doit se faire en connaissance des impacts sur les autres étoiles ferroviaires afin de ne pas avoir de concurrence entre les territoires en termes de desserte et avoir ainsi une réelle efficacité et efficience tout en considérant l'usager au cœur du besoin.

Que par ailleurs, l'association a fait évoluer ses statuts depuis 2019 et ouvre les adhésions aux personnes physiques ou morales.

Qu'actuellement, elle comptabilise une centaine d'adhérents dont une vingtaine de personnes morales tous horizons confondus (associations, acteurs économiques et collectivités locales). Il s'agit pour elle de fédérer les parties prenantes autour de projets ferroviaires locaux et ainsi de faire émerger une position commune autour du ferroviaire dans les déplacements du quotidien. La création de synergie semble être indispensable dans ce type de projet dont des arbitrages sont souvent incontournables.

Que dans la continuité de la stratégie ferroviaire conduite par le Grand Périgueux afin de promouvoir et de développer la navette ferroviaire Mussidan - Niversac, il est proposé que le Grand Périgueux devienne membre du collectif Bon Sens Paysan pour l'euro symbolique reconductible chaque année.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

Que de plus, le Grand Périgueux pourra s'appuyer sur la préser to :024-200040392-20221117-DDB20221032-DE techniques et éventuellement, lui confier des missions spécifiques qui pourront donner lieu à des prestations complémentaires rémunérées.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- Décide dans la continuité de la stratégie ferroviaire conduite par le Grand Périgueux de devenir membre du collectif Bon Sens Paysan pour l'euro symbolique reconductible chaque année;
- Décide de s'appuyer techniquement sur l'association Bon Sens Paysan lorsque cela s'avère opportun ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2022	Périgueux, le 02/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU